

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Stéphanie GIRAUD	Mr Gérard DURIVEAU
Mme Isabelle LAGARDÈRE	Mr Loïc GIBEAUD
Mme Noémie SABOURIN	Mr Stéphane GUILLON
Mme Kelly TARDÉ	Mr Jacky LARDY
Mme Jocelyne TRANGER	Mr Teddy MORINIÈRE
	Mr Jacques NICOLINI
	Mr Jean-Maurice ZADIKIAN

Absentes excusées :

Mmes Mathilde CHABLE, Annabelle PATURAL

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Teddy MORINIÈRE est nommé secrétaire de séance

***Approbation du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2020 :** Le compte rendu du 9 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Demande de subvention dans le cadre du dispositif transitoire au Contrat Vendée Territoire 2021 :

Mr le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat Vendée Territoires 2017-2020 signé entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, après répartition entre toutes les Communes Membres, la Commune de Bouillé-Courdault s'est vue attribuer la somme de 54 135 €. Afin d'assurer la continuité entre la fin de ce dispositif et les futures politiques territoriales dès 2022, le Département a décidé de mettre en place un dispositif transitoire au Contrat Vendée Territoire permettant d'apporter un soutien à l'investissement local sur des projets prêts à démarrer en 2021.

Les objectifs de cette action sont le soutien à la réalisation de projets structurants et en cours de finalisation s'inscrivant dans l'une ou plusieurs des priorités d'aménagement du Département :

- Développement équilibré et durable du territoire ;
- Solidarité et développement des services à la personne ;
- Amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

Les acquisitions foncières pour la réalisation d'opérations d'aménagement rentrent dans la thématique « Développement équilibré et durable du territoire », la commune pourrait obtenir une subvention comprise entre 10 et 50 % du coût du projet avec un montant maximum de 50 000 € de subvention.

-Mr Le Maire propose donc de solliciter le Contrat Vendée Territoire auprès du département afin de financer l'achat du terrain appartenant à Mr Ageorges et Mme Kuyava rue du Prieuré.

Financement de l'opération :

	Dépenses		Recettes
Achat du terrain	90 000 €	Subvention du département (Contrat Vendée Territoires) 50 %	46 250 €
Frais de notaire	2 500 €	Part communale	46 250 €
TOTAL	92 500 €	TOTAL	92 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide financière du département dans le cadre du Contrat Vendée Territoire concernant le projet d'achat d'une parcelle de terrain rue du Prieuré pour la réalisation d'opération d'aménagement (salle polyvalente et lotissement), à hauteur de 50% soit 46 250 euros ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette action ;

2 – Acquisition d'un terrain rue du Prieuré :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est opportun d'acquérir les parcelles de terrain contigües à la parcelle communale et au parking de la mairie cadastrées AB 60 et ZM 84 d'une contenance totale de 12 038 m2 appartenant à Mr AGEORGES et Mme KUYAVA.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Stéphane GUILLON, Maire
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE l'acquisition des parcelles AB 60 et ZM 84 à Mr AGEORGES et Mme KUYAVA pour une superficie de 12 038 m2.

-FIXE le prix d'achat à 90 000 € l'ensemble des 2 parcelles.

-DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

-DIT que les frais de bornage seront à la charge de la commune.

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et la signature de l'acte.

3 – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune a signé une convention avec l'Etat en 2010 pour la dématérialisation de certains actes. A ce jour l'application utilisée est en mesure de recevoir des fichiers électroniques d'une volumétrie inférieure ou égale à 150 mégaoctets, ce qui permet de transmettre sous format électronique, des actes plus volumineux qu'auparavant, notamment ceux de la commande publique.

L'extension du champ de télétransmission aux actes de commande publique nécessite toutefois une modification en ce sens de la convention déjà conclue.

Mr le Maire fait part de la nouvelle convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE son accord pour que Mr le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Vendée, représentant l'Etat à cet effet.

4 – Décision modificative n°1-2020 :

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 nécessite les ajustements de crédits suivants :

-Augmentation des dotations aux amortissements (chapitre 042 – dépenses de fonctionnement) / (chapitre 040 – recettes d'investissement)

-Augmentation des crédits au compte 1332 (subvention amende de police amortie) et 1342 (subvention amende de police non amortissable) pour régularisation écriture 2019.

-Virement de crédits au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieurs)

-Virement de crédits au compte 2151 – op 104 (travaux de voirie)

Chapitre Compte	BP 2020	DM1-2020	TOTAL BP 2020	Chapitre compte	BP 2020	DM1-2020	TOTAL BP 2020
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
042	16 150.92 €	+542.00 €	16 692.92 €				
022	2 165.12 €	-130.00 €	2 035.12 €				
673	0.00 €	+130.00 €	130.00 €				
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
				040	16 150.92 €	+542.00 €	16 692.92 €
1332-op 104	0.00 €	+4 968.00 €	4 968.00 €	1342-op 104	0.00 €	+4 968.00 €	4 968.00 €
2313-op 109	751 200.00 €	-435.00 €	750 765.00 €				
2151-op 104	54 455.61 €	+435.00 €	54 890.61 €				

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget communal comme présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE la proposition de décision modificative n°1 du budget communal exercice 2020

5 – Projet Tourisme fluvial : halte fluviale à Courdault sur la Vieille Autize :

Mr le Maire fait part du projet de développement du Tourisme Fluvial, porté par le Parc en collaboration avec les collectivités locales et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise. Les acteurs du développement touristique, Parc, comité départementaux du tourisme et l'IIBSN, gestionnaire de la voie d'eau se sont interrogés sur la possibilité de relancer la navigation touristique sur la Sèvre niortaise, par ailleurs toujours classé dans les voies navigables en France. Après une visite sur place les principaux opérateurs de tourisme fluvial, ont montré leur intérêt manifeste sur l'opportunité de monter ce type de produit dans le Marais Poitevin, sur la Sèvre niortaise, une étude de faisabilité a été confiée par l'Agence Départementale du Tourisme des Deux-Sèvres au cabinet Oméga consultant spécialiste de la navigation fluviale.

Cette étude confirme l'opportunité et la faisabilité de la remise en navigation touristique de la Sèvre et ses affluents, aux conditions de remettre en état les ouvrages hydrauliques, d'aménager des haltes nautiques et les deux ports têtes de ligne du réseau, de coordonner les activités de navigation avec les activités touristiques terrestre présentes sur le territoire et de proposer pour la navigation un bateau spécifique, adapté à la fois aux contraintes techniques des ouvrages (tirant d'air, tirant d'eau, longueur, largeur...) et aux spécificités paysagères et naturelles de la navigation dans un site « classé ».

A ce titre une halte escale est prévue sur le port de Courdault et nécessite l'implantation d'un ponton sur la bordure droite du port. Ces travaux feront l'objet d'une déclaration préalable au titre de l'urbanisme. Dans le cadre de ces instructions règlementaires, il est demandé que chaque commune concernée approuve le projet et autorise son implantation sur les propriétés communales concernées (accès sur le haut de la berge ou aménagement de la berge).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE le projet de tourisme fluvial et autorise son implantation sur la commune de Bouillé-Courdault

-ACCEPTE l'implantation d'un ponton sur la bordure droite du port.

5 – Mise en place des commissions et délégations intercommunales :

COMMISSIONS :

-Commission Habitat et Aménagement du territoire

Titulaire : Stéphane GUILLON. Suppléant : Loïc GIBEAUD

-Commission Santé Climat Mobilité

Titulaire : Stéphanie GIRAUD. Suppléants : Stéphane GUILLON - Loïc GIBEAUD

-Commission Environnement et Cadre de vie

Titulaire : Jacky LARDY. Suppléant : Gérard DURIVEAU

-Commission Tourisme et Loisirs

Titulaire : Mathilde CHABLE. Suppléant : Kelly TARDÉ

-Commission Patrimoine communautaire

Titulaire : Loïc GIBEAUD. Suppléant : Dominique COTTIER

-Commission Solidarité Enfance Jeunesse

Titulaire : Noémie SABOURIN. Suppléant : Mathilde CHABLE

-Commission Assainissement

Titulaire : Loïc GIBEAUD. Suppléant : Gérard DURIVEAU

-Commission Mutualisation

Titulaire : Loïc GIBEAUD.

DÉLÉGATIONS :

Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize

Titulaire : Jacky LARDY. Suppléant : Gérard DURIVEAU

Vendée Eau

Titulaire : Gérard DURIVEAU. Suppléant : Jacky LARDY

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Proposition de commissaires à partir de la liste communale :

Titulaire : Mr Gérard BOISGARD. Suppléant : Mme Thérèse JAULIN

6 – Questions diverses et informations :

-Mise en place d'une cellule de crise pour faire face aux aléas naturels, technologiques ou sanitaires :

Membres :

Mme Mathilde CHABLE

Mr Loïc GIBEAUD

Mr Gérard DURIVEAU

Mr Jacky LARDY

Mr Jacques NICOLINI

-Rentrée scolaire:

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions avec un effectif de 62 enfants (66 en janvier)

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Teddy MORINIÈRE

Stéphane GUILLON